

**LYCEEN INTERNE**

(Navette entre la Pointe et Lège centre)

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur [www.coban-atlantique.fr](http://www.coban-atlantique.fr) (onglet Mobilités/Scolaire) et retrouver les informations pratiques, ou adresser ce formulaire, ainsi qu'une photo d'identité (dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> demande), par courrier ou par mail **avant le 31 juillet 2022** à :

COBAN - Service Mobilité et Transports - 46 avenue des Colonies - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS  
Tél. : 05 57 76 39 94 - Courriel : [transports@coban-atlantique.fr](mailto:transports@coban-atlantique.fr)  
(du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)

**Élève (à compléter en lettres majuscules)**

NOM : ..... PRÉNOM : ..... Date de naissance : / /

**Représentant légal**

Parent  Tuteur  Famille d'accueil  (Cocher la case correspondante)

Date de naissance : / /

Mme  M

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : LÈGE-CAP FERRET

N° tél : ..... N° portable : .....

Courriel : .....

**J'accepte de recevoir par courriel électronique les documents relatifs à ma demande, à l'adresse indiquée ci-dessus.**

Si garde alternée\*

Mme  M

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : LÈGE-CAP FERRET

N° tél : ..... N° portable : .....

Courriel : .....

**J'accepte de recevoir par courriel électronique les documents relatifs à ma demande, à l'adresse indiquée ci-dessus.**

\* Joindre copie du jugement ou courrier co-signé des parents attestant de la garde alternée.

**SCOLARITÉ 2022-2023** (Cocher la case correspondante)

Établissement scolaire fréquenté : .....

Commune : .....

Enseignement général et technologique 2<sup>nde</sup>  1<sup>ère</sup>  Terminale

Enseignement professionnel 2<sup>nde</sup>  1<sup>ère</sup>  Terminale  MC

CAP 1<sup>ère</sup> année  CAP 2<sup>ème</sup> année  ULIS

Autres : .....

**TRANSPORT**

COMMUNE : LÈGE-CAP FERRET

POINT DE MONTÉE : .....

**Si garde alternée :**

COMMUNE : LÈGE-CAP FERRET

POINT DE MONTÉE : .....

## Les règles de sécurité à respecter dans le transport scolaire

1. Je suis visible du conducteur au point d'arrêt du car.
2. Je reste calme au point d'arrêt et à l'approche du car.
3. J'attends l'arrêt complet du car et je monte sans bousculer les autres élèves, en tenant mon cartable à la main. Je valide ma carte sur le terminal.
4. Lorsque je m'installe dans le car, je dois ranger mon sac sous le siège, attacher ma ceinture et ne plus quitter ma place sauf en cas d'autorisation ou ordre du conducteur et uniquement pour des raisons de sécurité.
5. Je reste calme pendant le trajet, je me comporte de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire son attention.
6. A la sortie du car, je ne traverse jamais la chaussée devant ou derrière le car. Je dois attendre que celui-ci s'éloigne avant de traverser la route.
7. Ce qui m'est interdit :
  - parler au conducteur sans motif valable,
  - fumer, vapoter (cigarette électronique), ou utiliser des allumettes ou des briquets,
  - jouer, crier, projeter quoi que ce soit,
  - se pencher au dehors,
  - prendre des repas, des boissons alcoolisées ou non,
  - toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, les serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours.

Les comportements dangereux ou perturbateurs sont susceptibles d'entraîner un contrôle et l'application de mesures disciplinaires pouvant mener à l'exclusion temporaire ou définitive du transport.

### Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

Pour l'année scolaire 2022-2023, la COBAN met en place une navette de la Pointe du Cap-Ferret jusqu'au Centre de Lège. Les services de la Région Nouvelle Aquitaine assure la liaison entre le centre de Lège et les établissements d'Arcachon et de Gujan-Mestras.

Pour accéder à ces services, n'oubliez pas de procéder à l'inscription de votre enfant sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine sur : [transports.nouvelle-aquitaine.fr](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr).

### 3 conditions :

1. Etre domicilié dans la commune de Lège-Cap Ferret,
2. Etre scolarisé et inscrit à l'internat des lycées suivants :
  - Lycée de la Mer à Gujan-Mestras,
  - Lycée Grand Air à Arcachon,
  - Lycée Condorcet à Arcachon.
3. Etre inscrit au transport scolaire de la Région Nouvelle-Aquitaine ([transports.nouvelle-aquitaine.fr](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr)).

### Modalités

Le transport des élèves s'effectue pour un aller-retour hebdomadaire. Cette navette est strictement réservée aux lycéens internes et inscrits au service. Elle n'est à leur disposition que pour les semaines scolaires.

Cette navette complémentaire est gratuite.

Les élèves doivent en parallèle s'inscrire et s'acquitter d'une participation familiale auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.

L'inscription est faite pour l'année scolaire complète. Après validation de l'inscription par nos services, vous recevrez une carte de transport si cela concerne une 1ère demande. Chaque lycéen devra se munir de la carte de transport en cours de validité lors de chaque montée dans le car. Les horaires seront disponibles sur le site internet [www.coban-atlantique.fr](https://www.coban-atlantique.fr).

**Attention : les demandes d'annulation ou de modification ainsi que les déclarations de perte de carte doivent être signalées à la COBAN, par courrier, au 46 avenue des Colonies - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS ou par courriel à l'adresse suivante : [transports@coban-atlantique.fr](mailto:transports@coban-atlantique.fr).**

Je, soussigné(e), .....

- atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce formulaire,
- m'engage à ce que mon enfant emprunte de manière constante et suivie les transports et dans le cas contraire, à restituer la carte au Service Mobilité et Transports de la COBAN,
- m'engage à signaler tout changement de scolarité de mon enfant (adresse, établissement, classe ou régime)
- déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité et de discipline ci-dessus et m'engage à les porter à la connaissance de mon enfant.

Fait à ....., le .....

Signature obligatoire du représentant légal 1 de l'élève

Signature obligatoire du représentant légal 2 de l'élève  
(si garde alternée)